



Médias judiciaires

WELCOME TO THE INFORMATION FREEWAY

La justice a besoin d'un média judiciaire !

Les gens ont le droit et le besoin de voir et d'entendre tous les aspects de la justice. Comment ça fonctionne. Un tribunal ne doit pas être utilisé à des fins de propagande, de divertissement, de relations publiques ou de cirque médiatique. Il n'y a pas d'enregistrement vidéo du procès. Des caméras de sécurité discrètes sont utilisées. Il est interdit de se couvrir le visage. MS



R3 Il n'y a pas d'enregistrement vidéo du procès. Autoriser les caméras médiatiques lors du procès transforme le procès en divertissement. Face aux caméras, le juge, le magistrat, le procureur, la défense (avocat, avocat), les accusés et les témoins se comportent différemment qu'ils ne le feraient s'il n'y avait pas de caméras. Les gens n'agiront pas et ne se comporteront pas de manière naturelle. Sous l'exploitation minière, la lecture du langage corporel, l'expression du visage, le ton de la voix, l'utilisation du langage. Les gens s'habilleraient également différemment pour créer une image peu naturelle. Porter atteinte à l'intégrité des procédures judiciaires en les transformant en théâtre. Injuste! Pas acceptable.



Avant le procès

Les reportages des médias avant le procès se limitent au nom de l'accusé, au tribunal et à la date du procès. Tout autre reportage (accusations, noms des témoins, fonctionnaires du tribunal, opinions, commentaires...) constitue un outrage au tribunal : « MS R3 » pendant le procès . Il existe une



interdiction pour les médias de faire un reportage pendant le procès. L'interdiction de briser les médias constitue un outrage au tribunal : « MS R3 »

Après la conclusion du procès

Les médias donnent un « rapport détaillé du procès » après la conclusion du procès : qui a été accusé (photo, adresse, employeur, parents) ? Où sont les accusations ? Fonctionnaires de la Cour. verdict, raisonnement et réhabilitation, indemnisation le cas échéant. Les médias devraient donner leur avis et commenter.

Note ! Le juge (magistrat) ne peut (jamais) supprimer les reportages détaillés des médias pour quelque raison que ce soit (sécurité nationale, vie privée, loi corrompue...).

Appel Une

fois qu'un appel a été déposé. Les règles relatives aux reportages médiatiques avant, pendant et après le procès s'appliquent.

Liberté de détail Les rapports d'essais sont sacrés !

Supprimer l'ordre, c'est protéger les « coupables ». Les protéger constitue une menace pour la Communauté. La communauté a le droit de connaître les « coupables (photo, adresse, employeur, parents) », les détails d'une ou plusieurs victimes . Le résultat de l'appel et le raisonnement (« Rapport détaillé du procès »). Tout refus (ordonnance de suppression du juge après appel) de cette activité obtient le MS R7'

Note! La communauté a le droit de connaître les détails d'un «coupable». Cela aide la communauté à se protéger du mal et du crime. La communauté a le droit de connaître les détails d'une ou plusieurs « victimes » . Cela permet à une communauté de fournir une assistance maximale.

Tout juge, magistrat délivrant une ordonnance de répression après procès, appel est démis du pouvoir judiciaire. Leurs qualifications professionnelles sont annulées, est poursuivi « MS R7 ».

Note! Tout coupable protégé par un arrêté de répression commettant un(des) délit (s). Tout juge, magistrat qui a émis cet ordre de suppression est coupable par association (constituant une menace pour la communauté). Leurs titres professionnels sont annulés, est poursuivi « MS R7 ».

Toute victime protégée par un arrêté de suppression. Ne pas obtenir l'aide nécessaire. Tout juge, magistrat qui a émis cet ordre de suppression est coupable de manquement à ses devoirs envers un membre de la communauté. Leurs qualifications professionnelles sont annulées, est poursuivi 'MS R7'.



La justice, un besoin communautaire !

La justice, un devoir communautaire !

Justice, un droit communautaire !



Pour la gloire de Dieu et le bien de l'humanité, All Media Information Freeway est un fournisseur d'informations communautaire, par les Gardiens gardiens de l'Univers.